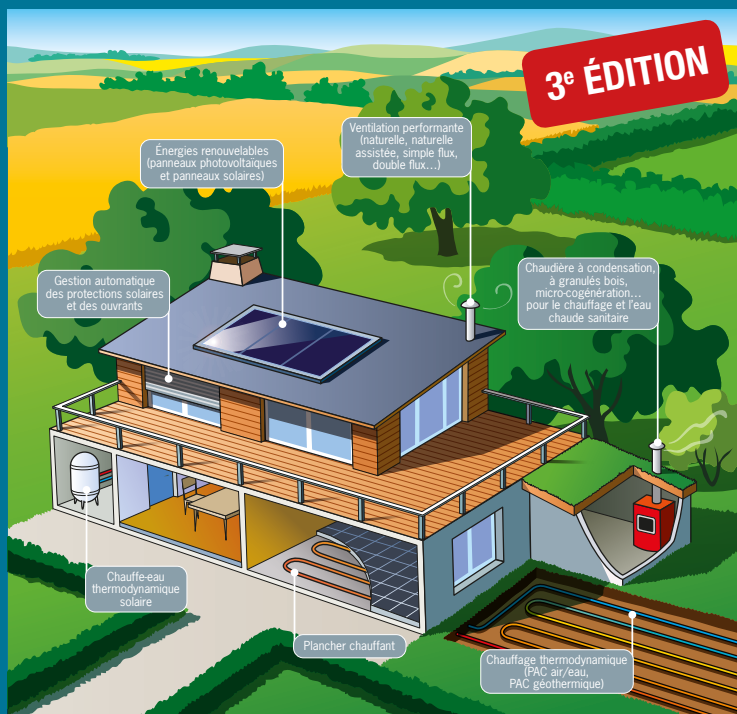


RT 2012 et RT Existant

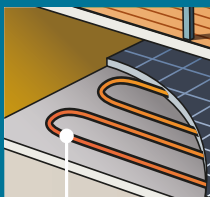
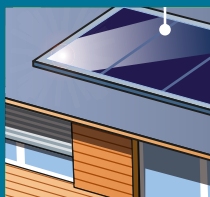
Réglementation thermique et efficacité énergétique



Construction
et rénovation

EYROLLES

Environnement



Les réglementations thermiques (RT 2012 pour la construction, RT Existant pour la rénovation) ont pour objectif, tout comme les précédentes réglementations, de limiter les consommations énergétiques des bâtiments et leurs émissions de gaz à effet de serre. Que vous ayez un projet de construction ou que vous souhaitiez rénover votre habitat, vous devez respecter ces réglementations thermiques.

Cet ouvrage simple et complet vous expliquera la RT 2012 et sa mise en application, si vous construisez, ainsi que la RT Existant, si vous rénovez votre habitat.

Un mode d'emploi détaillé qui vous permettra de réaliser un projet 100 % conforme lors du contrôle systématique de l'achèvement des travaux. Vous réaliserez de véritables économies d'énergie et répondrez aux nouvelles exigences environnementales.

Les auteurs, Dimitri Molle et Pierre-Manuel Patry, diplômés de l'École centrale, sont les fondateurs de Sénova, bureau d'études thermiques fiable, réactif et accessible même aux particuliers, intervenant sur tout type de projet et dans toute la France (www.senova.fr).

Ce livre est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, et donc respectueux de l'environnement.



**RT 2012
ET RT EXISTANT
RÉGLEMENTATION THERMIQUE
ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

RT 2012 ET RT EXISTANT

RÉGLEMENTATION THERMIQUE ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Sénova

3^e édition 2015

EYROLLES



ÉDITIONS EYROLLES
61, bd Saint-Germain
75240 Paris Cedex 05
www.editions-eyrolles.com

Remerciements

En premier lieu, nous tenons à remercier les Éditions Eyrolles qui ont permis à cet ouvrage de voir le jour et tout particulièrement Anne Garcia et Éric Sulpice pour leur aide tout au long de la rédaction.

Nous tenons à remercier également l'ensemble de nos lecteurs des deux premières éditions. Au-delà des très nombreux retours positifs, les questions qui nous sont remontées nous ont encouragés à rédiger cette nouvelle édition avec un contenu plus riche sur de nombreux aspects.

Par ailleurs, nous remercions encore Olivier Servant, directeur des marchés chez Saint Gobain Habitat pour sa relecture attentive et ses conseils avisés lors de la première édition. Merci également à David Delaune, chef de projet Réglementation Thermique au ministère de l'Écologie et du Développement durable lors du lancement de la RT 2012.

Enfin, nous tenons à remercier toute notre équipe du bureau d'études thermiques et fluides Sénova (également organisme de formation) qui a accepté, par cet ouvrage, de mettre son expérience au service du plus grand nombre et ainsi de contribuer plus largement à sa devise :

Pour un habitat plus économe, plus confortable et plus sain.

Conception de la maquette intérieure : Dazibao

Mise en pages : FG Compo

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation de l'Éditeur ou du Centre Français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris.

© Groupe Eyrolles, 2011, 2013, 2015, ISBN : 978-2-212-14286-0

Sommaire

Avant-propos.....	1
Partie 1 – Contexte réglementaire et performance énergétique de la construction neuve	
Chapitre 1 – Histoire des réglementations thermiques ...	4
Les grands enjeux.....	4
Les dates et les évolutions.....	5
Les grandes nouveautés de la RT2012.....	8
Élaboration de la RT2012.....	8
Les nouveautés à prévoir dans les années à venir : loi de transition énergétique pour la croissance verte...	12
Chapitre 2 – Les grandes lignes de la RT2012.....	13
Les bâtiments d’habitation soumis à la RT 2012.....	13
Les indicateurs clés et leurs significations.....	14
L’efficacité énergétique minimale du bâti.....	14
La consommation conventionnelle d’énergie maximale	18
Le confort d’été minimal.....	22
Les exigences de moyens.....	25
Qui est concerné par la RT2012?.....	27
Les contrôles en RT2012.....	27
Lors de l’instruction du permis de construire.....	27
À l’achèvement des travaux.....	29
Après les travaux.....	30
Les étapes d’une construction RT2012.....	31
Jusqu’au permis de construire.....	31
Consultation des entreprises.....	35
Pendant les travaux.....	37
À l’achèvement des travaux.....	39

Les obligations des différents acteurs du chantier	40
Le maître d'ouvrage.....	40
Les architectes et maîtres d'œuvre	40
Les artisans et entreprises générales.....	41
Les industriels.....	41
Chapitre 3 – Les labels de la RT2012	42
Retour sur le label BBC Effinergie	42
Quels labels en RT2012 ?	43
Les labels Effinergie, qu'est-ce que c'est ?	44
Le label Effinergie+.....	44
Le label Bepos-Effinergie 2013.....	45
Comment obtenir un label EFFINERGIE ?	46
Pourquoi demander un label ?	47
Partie 2 – Comment construire au niveau RT2012	
Chapitre 4 – Conception bioclimatique	50
Les exigences de la loi	50
Les stratégies à adopter	53
La stratégie du chaud pour l'hiver.....	54
La stratégie du froid pour l'été.....	55
La stratégie de l'éclairage naturel.....	57
Synthétiser sa réflexion	58
Un cas concret	61
Étude bioclimatique.....	62
Vérification de la conformité à la RT2012	63
Chapitre 5 – Enveloppe et isolation	65
Les exigences de la loi	65
Isolation	67
La résistance thermique.....	69
Les isolants thermiques.....	69
Menuiseries extérieures	78
Menuiseries et déperditions thermiques.....	80
Fenêtres et apports solaires.....	83

Ponts thermiques	84
Typologie des ponts thermiques.....	86
Impact des ponts thermiques.....	87
Comment traiter les ponts thermiques?	88
Étanchéité à l'air	90
Réussir l'étanchéité à l'air.....	93
Un cas concret	96
L'enveloppe thermique.....	97
Avantages et inconvénients.....	98
Chapitre 6 – Équipements	100
Les exigences de la réglementation	100
Énergies	104
Ventilation	105
Les ventilations mécaniques contrôlées (VMC).....	106
La ventilation naturelle.....	110
Autres ventilations.....	111
Eau chaude sanitaire (ECS)	111
Les chaudières et pompes à chaleur double service.....	112
Le ballon électrique.....	113
Chauffe-eau solaire individuel (Cesi).....	113
Chauffe-eau thermodynamique.....	114
Autres systèmes.....	116
Les pertes.....	116
Système de production de chauffage	118
Les pertes de génération.....	118
Les pertes d'émission.....	125
Les pertes de distribution.....	126
Les pertes par régulation.....	127
Pertes de stockage.....	128
Système de refroidissement	128
Système de production d'électricité photovoltaïque	130
Éclairage	133
Comptage de l'énergie	134
Un cas concret	137
Bioclimatisme et enveloppe thermique.....	138

Les systèmes utilisés.....	139
Chapitre 7 – Le confort d’été.....	141
Les exigences de la loi.....	141
Les solutions pour améliorer le confort d’été.....	143
Réduire les apports solaires en été.....	143
Réduire les apports internes en été.....	145
Utiliser l’inertie de la maison.....	146
Ventiler et aérer la maison.....	147
Rafraîchir ou climatiser l’habitation.....	149
Partie 3 – Contexte réglementaire et performance énergétique des bâtiments existants	
Chapitre 8 – Le parc existant d’habitations en France.....	152
Consommations du parc de logements existant.....	153
Les maisons datant d’avant 1948.....	156
Les logements construits entre 1948 et 1975.....	157
Les logements construits entre 1975 et 2010.....	158
Chapitre 9 – Réglementation et incitations dans l’existant.....	159
Le diagnostic de performance énergétique: le DPE.....	159
Présentation du dispositif.....	159
Les limites du DPE.....	162
La réglementation thermique en rénovation: la RTExistant.....	163
Les labels réglementaires en rénovation.....	167
Les labels actuels.....	167
L’intérêt des labels.....	168
Les incitations financières et fiscales.....	169
Loi de transition énergétique pour la croissance verte : ce qu’il faut en attendre.....	170

Partie 4 – Comment rénover énergétiquement son habitat

Chapitre 10 – Par où commencer sa rénovation	174
Intégrer l'efficacité énergétique à vos autres projets de travaux.....	174
Arbitrer entre des travaux d'économie d'énergie.....	177
Améliorer le confort d'été.....	179
Améliorer le confort d'hiver.....	179
Réduire les factures d'énergie.....	180
Optimiser le retour sur investissement.....	180
Réduire ses émissions de gaz à effet de serre.....	184
Valoriser son patrimoine.....	184
Faire appel à un bureau d'études thermiques.....	184
Chapitre 11 – Enveloppe et isolation.....	185
Isolation des parois opaques.....	185
Les spécificités liées à la rénovation	185
Les exigences de la RTExistant.....	188
Anticiper aujourd'hui pour ne pas regretter demain	191
Isolation des fenêtres.....	192
Remplacer ses fenêtres.....	192
Conserver des fenêtres.....	193
Les exigences de la RTExistant.....	194
La ventilation.....	195
La ventilation double flux.....	196
Les ventilations simple flux.....	196
Les exigences de la RTExistant.....	196
Chauffage à eau chaude central / chauffage central.....	197
Vous possédez un système de chauffage à eau.....	197
Vous possédez un système de chauffage électrique.....	198
Et la régulation.....	200
Les exigences de la RTExistant.....	200
La production d'ECS.....	204
Les exigences de la RTExistant.....	204
La climatisation.....	205
L'éclairage.....	206
Le photovoltaïque.....	206

Un cas concret	206
État existant.....	207
Valorisation bioclimatique.....	207
Enveloppe thermique.....	208
Confort d'été.....	208
Les systèmes utilisés.....	209
Le résultat final.....	209
Chapitre 12 – Je rénove ma copropriété	210
Programmer la rénovation thermique de sa copropriété	211
Audit énergétique ou DPE immeuble obligatoire: présentation.....	211
Détails sur l'audit énergétique obligatoire.....	213
Le programme de travaux à l'ordre du jour de l'AG.....	215
Les nouveautés apportées par la loi Grenelle II et la loi ALUR.....	216
Respecter la RTExistant globale lors de travaux	222
Et après?	224
Index	225

Avant-propos

Cela fait maintenant plusieurs années que la RT 2012 s'applique à tout projet de construction neuve. Si les grandes lignes de la réglementation sont restées les mêmes depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, beaucoup de détails et de précisions sont venus enrichir les textes initiaux.

De la même manière, le législateur a beaucoup agi en faveur de la rénovation énergétique ces derniers temps, notamment avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Beaucoup de nouveautés sont apparues ou vont apparaître dans les manières de construire et de rénover, les innovations technologiques foisonnent, la réglementation s'accélère et l'information claire, nette et précise n'est malheureusement pas toujours au rendez-vous. Dans un tel flot d'informations, difficile pour un particulier qui fait construire ou rénover son habitation de s'y retrouver. Difficile aussi pour un architecte, un promoteur, un artisan, un constructeur, un syndic d'être au fait des nouveaux enjeux et de s'adapter à l'évolution de son métier.

Cet ouvrage a été rédigé pour apporter au lecteur (particulier ou professionnel) la hauteur de vue nécessaire pour être au clair en matière d'exigences à respecter lors de la construction ou de la rénovation d'un logement.

Au-delà d'apporter cette lumière qui manque tant, cet ouvrage donne au lecteur des clés concrètes pour réussir un projet de construction selon les exigences de la RT 2012 (partie 2) ou un projet de rénovation énergétique selon les critères minima de la RT (partie 4), en copropriété ou en maison individuelle.

La présente édition a été actualisée et augmentée.

À propos de l'auteur

Cet ouvrage a été rédigé par l'équipe de Sénova. Sénova est un bureau d'études thermiques et fluides qui œuvre pour un habitat plus économe, plus confortable et plus sain. Il intervient sur des

projets de logements collectifs et individuels partout en France, en neuf comme en rénovation.

Sénova est aujourd'hui l'acteur référent en France dans le domaine du conseil en efficacité énergétique dans l'habitat. Sénova a aussi développé un organisme de formation pour diffuser sa connaissance au plus grand nombre.

Vous pouvez contacter le bureau d'études au 0988997575 ou vous rendre sur son site internet <http://www.senova.fr>

PARTIE 1

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE LA CONSTRUCTION NEUVE

1

HISTOIRE DES RÉGLEMENTATIONS THERMIQUES

LES GRANDS ENJEUX

La lutte contre le changement climatique est une préoccupation importante des pouvoirs publics. La France, en particulier, s'est engagée dans la loi d'orientation sur l'énergie de 2005 à atteindre d'ici à 2050 un niveau d'émissions de gaz à effet de serre 4 fois inférieur à celui de 1990. Pour cela, elle a adopté de nombreuses mesures de lutte contre le changement climatique et de la maîtrise de la consommation énergétique ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre : Plan national de lutte contre le changement climatique (PNLCC), Plan climat, Grenelle de l'environnement, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc.

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE EN FRANCE

> En 2011, la consommation énergétique nationale se répartit comme suit :

- Bâtiments (résidentiel et tertiaire) : 44,1 %
- Transports : 32,1 %
- Industrie : 21,1 %
- Agriculture : 2,7 %

L'énergie consommée dans le secteur résidentiel et tertiaire est principalement utilisée pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage des bâtiments.

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le secteur du bâtiment est le plus fortement touché par ces mesures. En effet, il est à la fois polluant et énergivore : il représente à lui seul près de 45 % de la consommation énergétique nationale (loin devant les transports, voir encadré ci-dessus), et est responsable de près de 25 % des rejets de gaz à effet de serre.

Contrairement aux transports, où la marge de progression sur les consommations est faible, il existe des solutions qui permettent de réduire très fortement les consommations et les émissions liées au bâtiment.

Ce secteur est donc le plus énergivore mais aussi celui sur lequel les améliorations unitaires peuvent être les plus importantes. Il constitue, de ce fait, le principal gisement de progrès immédiat.

Ainsi, afin de maîtriser les dépenses énergétiques des bâtiments et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, les gouvernements successifs ont mis en place des réglementations thermiques (RT). Celles-ci forcent les professionnels du bâtiment (constructeurs, architectes, industriels, etc.) à faire évoluer leurs habitudes en concevant et construisant des bâtiments toujours plus performants.

LES DATES ET LES ÉVOLUTIONS

La première réglementation thermique (la RT 1974, entrée en vigueur en 1975) a été instaurée par le Premier ministre, Pierre Messmer, sous la présidence de Georges Pompidou au lendemain du premier choc pétrolier en 1973. En effet, la hausse brutale des prix de l'énergie déclenche à l'époque la première prise de conscience de la nécessité d'économiser l'énergie lorsque cela est possible. La RT 1974 s'appliquait uniquement aux bâtiments neufs d'habitation. Elle rendait obligatoire de prévoir une fine couche d'isolation afin de réduire les déperditions thermiques et d'installer un appareil de régulation automatique du système de chauffage.

En 1982, une deuxième réglementation thermique succède à la RT 1974. Cette RT 1982 renforce l'exigence d'isolation de l'enveloppe et ajoute une exigence de besoin de chauffage maximum,

sans toutefois s'occuper de la performance des équipements de chauffage.

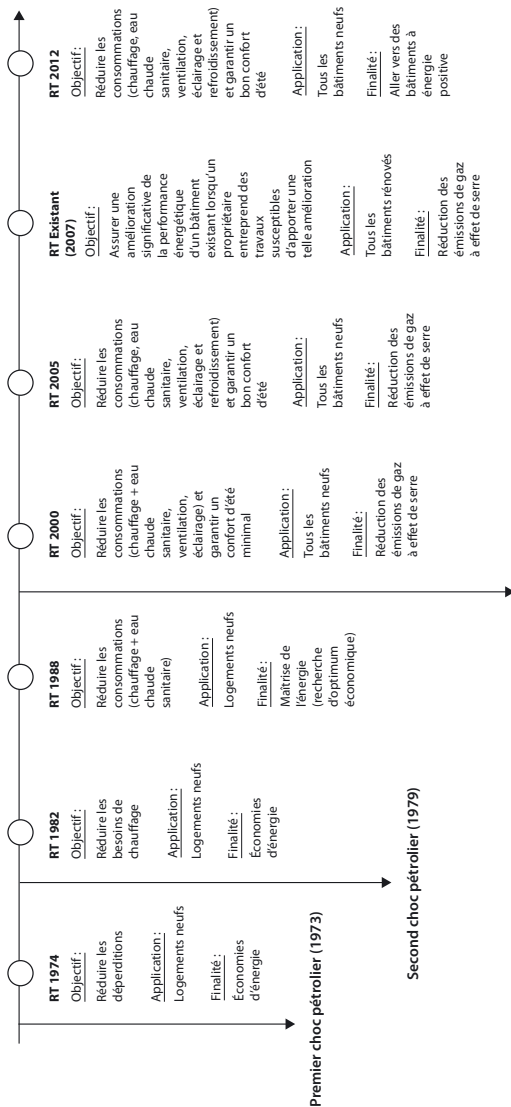
La troisième réglementation thermique est entrée en vigueur en 1988 (RT 1988) et vient compléter la RT 1982 en y incluant des exigences de performance minimale sur les équipements et systèmes (rendement de chauffage, par exemple) afin de réduire les consommations.

La réglementation thermique suivante date de l'année 2000. C'est un vrai tournant dans la réglementation : les bâtiments non résidentiels sont eux aussi concernés. Comparée à la RT 1988 qui instaurait uniquement une exigence de moyens (avoir au minimum x cm d'isolant sur les murs et un chauffage avec un rendement supérieur à y %), elle s'exprimait pour la première fois sous forme de performance globale à atteindre. Par ailleurs, la RT 2000 visait non seulement la diminution des consommations d'énergie mais aussi, pour la première fois, l'optimisation du confort d'été.

Le 1^{er} septembre 2006, la RT 2005 succéda à la RT 2000, avec un niveau d'exigence accru. Elle s'inscrit toutefois dans la continuité de cette dernière avec des exigences de performance globale tout en respectant des garde-fous.

La RT 2012 est, quant à elle, entrée en application le 1^{er} janvier 2013 pour tous les bâtiments d'habitation (logement collectifs et maisons individuelles). Véritable saut énergétique (division des consommations moyennes par 3 par rapport à la RT 2005), elle est un premier pas vers les bâtiments à énergie positive (qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment).

En bref, depuis la création de la première réglementation thermique, celle-ci n'a jamais cessé d'évoluer, avec des exigences de plus en plus importantes. Renforcée au fil du temps (crise énergétique et prise de conscience écologique par les gouvernements successifs) par un plafond de consommation énergétique de plus en plus faible, elle s'oriente petit à petit vers une généralisation des bâtiments basse consommation au sein des nouvelles constructions.



Protocole de Kyoto (1997) : engagement de réduction des GES

Frise chronologique des réglementations thermiques avec les principaux éléments déclencheurs

LES GRANDES NOUVEAUTÉS DE LA RT 2012

La RT 2012 a été rédigée afin de respecter les engagements écologiques du pays dans la continuité des lois Grenelle I et II.

Cette réglementation s'applique à tous les bâtiments neufs ou parties nouvelles de bâtiments. La RT 2012 est un véritable « saut énergétique » car elle impose de diviser par trois la consommation énergétique moyenne des constructions neuves : de 150 kWh/m².an en moyenne pour les bâtiments soumis à la RT 2005, on passe à 50 kWh/m².an. Les précédentes réglementations thermiques n'ont permis, en 30 ans, de diviser que par deux les consommations énergétiques moyennes des constructions neuves.

LES TROIS EXIGENCES DE LA RT 2012

> La RT 2012 s'articule autour de trois exigences de résultat en termes de performance énergétique globale :

- une bonne conception bioclimatique ;
- une faible consommation d'énergie primaire ;
- un confort d'été.

Par ailleurs, la RT 2012 impose aussi quelques exigences de moyens comme l'utilisation d'énergie renouvelable en maison individuelle, une bonne étanchéité à l'air, etc.

ÉLABORATION DE LA RT 2012

Les premières étapes de la conception de la RT 2012 datent de septembre 2008 par la création de treize groupes thématiques de travail (énergie renouvelables, bioclimatique et confort d'été, enveloppe, systèmes, éclairages, ventilation, etc.). Chaque groupe comprenait 20 à 25 experts, issus de toute profession du bâtiment. Leur rôle était d'une part d'identifier les meilleures

techniques pour atteindre l'objectif principal de la RT 2012 qui est de limiter la consommation énergétique d'un logement à 50 kWh/m².an en moyenne, et d'autre part, de contribuer, grâce au concours du CSTB, à écrire un modèle de calcul des consommations d'énergie le plus fiable et précis possible. Ce sont ces groupes de travail qui ont permis l'élaboration de la RT 2012.

Par ailleurs, plusieurs conférences consultatives ont également été organisées. Celles-ci avaient pour objet de présenter les avancées des différents travaux de conception et de recueillir les remarques et propositions de toutes les parties concernées par le projet de règle. Chaque conférence regroupait des représentants des collèges du Grenelle de l'Environnement et de très nombreux professionnels du bâtiment (environ 120 organisations). Elles ont permis d'enrichir les débats au sein des groupes de travail grâce à un grand nombre de contributions écrites venant des différents participants.

Le saviez-vous?

L'un des groupes thématiques de travail, « applicateurs de la RT 2012 » avait pour rôle de vérifier l'applicabilité de la RT 2012 sur des cas réels en effectuant des tests des nouvelles règles (exigences et modèle de calcul). Au final, plusieurs dizaines de milliers de tests ont pu être réalisés, ce qui a permis de conclure à la faisabilité de cette réglementation.

Ce travail collectif a permis à la proposition de décret et d'arrêté de la RT 2012 d'être finalisée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Cette proposition a ensuite été remise à la Commission européenne et au Conseil d'État pour relecture avant la publication au Journal officiel du 27 octobre 2010.

Entrée en vigueur de la RT2012 et textes de loi associés

Les premiers textes de la RT 2012 sont le décret n° 2010-1269 du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions, et par l'arrêté du

26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments. Ils définissent les exigences de la nouvelle réglementation et la date de sa mise en application.

La réglementation thermique 2012 est ainsi entrée en vigueur pour les permis de construire déposés depuis le 1^{er} janvier 2013 pour les logements collectifs et les maisons individuelles, soit plus de deux ans après la sortie de la loi.

Ces deux textes de référence ont été complétés durant l'année 2011 :

Deux textes définissent les éléments à présenter par le maître d'ouvrage lors du dépôt de permis de construire et à l'achèvement des travaux. Il s'agit du décret du 18 mai 2011 et de l'arrêté du 11 octobre relatifs aux attestations de prise en compte de la réglementation thermique et de réalisation d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiments.

L'arrêté du 20 juillet 2011 portant approbation de la méthode de calcul Th-B-C-E prévue aux articles 4, 5 et 6 de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments et son annexe définissent la méthode de calcul TH-BCE 2012 sur laquelle repose les exigences de la RT 2012.

Cette méthode de calcul a été réalisée par le CSTB qui propose un moteur de calcul associé. Les éditeurs de logiciel utilisent ce moteur pour proposer des logiciels d'application de la RT 2012.

Fin 2012 deux nouveaux textes ont été publiés. Il s'agit du décret du 28 décembre 2012 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions de bâtiments et de l'arrêté du 28 décembre relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments autres que ceux concernés par l'article 2 du décret du 26 octobre 2010. Ils définissent les exigences pour les bâtiments autres que les bureaux et les logements.

En avril 2013, le gouvernement a publié deux nouveaux textes modifiant la méthode de calcul utilisée dans la RT 2012 pour la corriger, l'améliorer et la rendre plus précise.

Il s'agit de l'arrêté du 16 avril 2013 modifiant l'annexe à l'arrêté du 20 juillet 2011 portant approbation de la méthode de calcul Th-B-C-E prévue aux articles 4, 5 et 6 de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments et de l'arrêté du 30 avril 2013 portant approbation de la méthode de calcul Th-BCE 2012 prévue aux articles 4, 5 et 6 de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments.

Enfin, en 2014 deux arrêtés sont venus compléter le dispositif juridique de la RT 2012 :

Le plus important est l'arrêté du 11 décembre 2014 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique applicables aux bâtiments nouveaux et aux parties nouvelles de bâtiment de petite surface et diverses simplifications. Ce texte simplifie l'application de la loi pour les petits bâtiments et les bâtiments atypiques. Il change également la surface de référence de la RT 2012.

Le second est l'arrêté du 19 décembre 2014 modifiant les modalités de validation d'une démarche qualité pour le contrôle de l'étanchéité à l'air par un constructeur de maisons individuelles ou de logements collectifs et relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique applicables aux bâtiments collectifs nouveaux et aux parties nouvelles de bâtiment collectif. Le point le plus important de cet arrêté est la prolongation de la limitation de l'exigence de performance des bâtiments collectifs jusqu'au 31 décembre 2017.

Tous les textes de loi sont disponibles en téléchargement gratuit sur le centre de ressource dédié à la RT 2012 du bureau d'études thermiques Sénova : <http://RT2012.senova.fr>

LES NOUVEAUTÉS À PRÉVOIR DANS LES ANNÉES À VENIR : LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte est décrite plus en détail dans la partie de cet ouvrage réservée à la rénovation. Elle a cependant des impacts sur la construction neuve que nous détaillons ici.

À la date de rédaction de cet ouvrage (juin 2015), le projet de loi dont la genèse remonte à juin 2014 est examiné en commission au Sénat. Il a été adopté par l'Assemblée nationale le 26 mai 2015. C'est donc sur la base du projet de loi quasi définitif et non sur celle de la version définitive de la loi que nous rédigeons ce paragraphe.

Voici quelles seront les grandes évolutions touchant la construction neuve dans les années à venir :

- **Carnet de suivi et d'entretien du logement** : ce carnet numérique sera obligatoire pour tous les logements neufs à compter du 1^{er} janvier 2017. Il mentionnera l'ensemble des informations utiles à la bonne utilisation, à l'entretien et à l'amélioration progressive de la performance énergétique du logement et des parties communes lorsque le logement est soumis au statut de la copropriété.
- **Valorisation des bâtiments à énergie positive** : la loi prévoit de favoriser le déploiement des bâtiments à énergie positive notamment par une bonification des aides financières.